

Jean-Louis AUDUC

Pour Groupe de travail 3 de la CAJ

Nous vivons aujourd'hui la triple crise de société, notamment chez les plus jeunes : crise de sens, crise d'identités, crise d'utilité.

- **- Crise d'identité** : Beaucoup de familles, et d'ailleurs pas seulement celles ayant immigré il y a une deux ou trois générations, sont en situation de se dire : « Je ne sais pas comment me situer. Je ne sais pas toujours exactement d'où je viens ou je le fantasme....Je ne sais pas où je vais..... » . Beaucoup se vivent sans racines, ni d'ici, ni d'ailleurs. Si j'osais une comparaison, ils ressemblent à ces tomates hollandaises, sans goût, cultivés hors tout sol.

Cette crise d'identité est d'autant plus forte qu'à l'heure des « réseaux sociaux », la notion d'intime et de privé n'est pas toujours présente.

Le contrat social français repose sur la séparation **du privé**, de **l'intime** et de l'espace **public**. **L'espace privé**, c'est le lieu où la famille peut développer ses traditions, c'est son espace singulier, particulier, où elle peut éduquer comme elle le souhaite ses enfants et où, sauf atteinte physique entre personnes, personne n'a à regarder par « le trou de la serrure »....

La confusion « **espace public** », « **espace privé** » conduit aujourd'hui des familles à vouloir que leurs convictions particulières totalement légitimes dans l'espace privé, soient développées dans « l'espace public » à la place des contenus définis nationalement.

Mais, cette réaction vient aussi du fait qu'un certain nombre de déclarations ou de textes réglementaires concernant notamment les boissons, la nourriture, la santé, etc... semble être vécu comme des intrusions du public dans l'espace privé.

Se construire une identité dans le cadre d'une nation implique de pleinement reconnaître l'espace privé de chacun.

L'espace public qu'est, par exemple, un établissement scolaire, c'est le lieu du bien commun, de **l'intérêt général qui n'est pas la somme des intérêts particuliers**, d'une éducation à ce que signifie la République et ses valeurs. **L'intérêt général**, il s'exprime dans l'école à travers les **programmes** que la nation définit pour tous les jeunes, qui s'appliquent dans tous les établissements publics comme privés, ce que la Charte de la laïcité appelle « **la culture commune et partagée** ». Les programmes ne sont pas la somme des interventions de différents lobbys, mais **ce que la nation, à un moment, juge utile de transmettre à tous.**

- **Crise de sens** : Lorsqu'on regarde la situation, la société est dans l'incapacité de définir quelles valeurs, quels principes, quels enjeux valent la peine d'être transmis aux générations futures.... Ce vide de sens facilite de fait tous les « lavages de cerveau »..... Cette crise est d'autant plus grave qu'elle se produit dans une situation où aucun parent n'est assuré que son enfant vive mieux qu'eux, ce qui implique une angoisse vis-à-vis de l'avenir et un sentiment que les valeurs affirmées par la République ne s'appliquent pas à tout le monde.

- **Crise d'utilité** : Vivre pleinement sa vie, c'est se sentir utile pour se sentir maître de son destin. De trop nombreuses familles et de nombreux jeunes se sentent inutiles, **sans prise** sur leur quotidien.....

La professionnalisation de nombre d'activités d'encadrement des jeunes (centre de loisirs, colonie de vacances...) a souvent fait disparaître la notion de **contribution personnelle** que chacun peut apporter à la société. Les militaires en opération donnent du sens à ce que peut être l'utilité d'une personne par rapport à un collectif.

Le développement de la situation présente montre la nécessité d'agir sur cette crise, notamment pour éviter diverses tentations susceptibles d'être proposées à des jeunes par de « mauvais bergers » et de les rendre donc moins perméable à certaines idéologies, certaines dérives mortifères.

Ces analyses impliquent donc pour développer la **volonté de défense** de travailler en direction des jeunes des écoles, des collèges et des lycées. D'ailleurs, le travail en direction des jeunes des écoles, apparaît une nécessité , notamment dans les zones de faible implantation militaire.

Chacun , conscient des questions de défense, doit se saisir des textes proposés pour l'année 2016/2017 dans la circulaire de rentrée de l'Education nationale du 13 avril 2016 concernant ce qui s'appelle « **Le parcours citoyen** » :

*« Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École Entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le **parcours citoyen** vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce parcours, dont les finalités et modalités de mise en œuvre sont précisées dans un référentiel à paraître, doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de trois axes : des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (l'enseignement moral et civique et l'enseignement de la défense, mais également tous les autres champs disciplinaires tels que l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie, etc.) ; des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne (sans négliger, au sein des établissements, les instances collégiales ou l'association sportive) ; des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans lesquels la participation à une cérémonie commémorative, la visite d'un lieu de mémoire, l'étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel trouveront toute leur place. Les réservistes citoyens de l'éducation nationale sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles et établissements, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen. Le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail avec les classes. »*

Le parcours citoyen intègre donc à la fois des éléments des programmes liés aux valeurs de la République et les compétences d'ordre moral et civique que manifeste l'élève au sein ou en dehors de l'établissement. Elles constituent le fondement de l'enseignement moral et civique , mais comprennent aussi **l'éducation aux médias et à l'information** , nécessaire pour

décrypter l'image, pour développer une connaissance critique de l'information, apprendre à se forger une opinion.

« La conscience citoyenne et la culture de l'engagement , inhérentes au parcours citoyen, se forgent également par l'éducation à l'environnement et au développement durable et l'enseignement de défense qui a pour objet de renforcer le lien Armée-Nation tout en sensibilisant la jeunesse à son devoir de défense. »

Quelques ressources pour l'enseignement de défense

- **Le bureau des actions pédagogiques et de l'information (BAPI)** le domaine de la mémoire, il finance et accompagne des projets éducatifs dans le cadre d'une commission mixte avec l'Éducation nationale. Il a la responsabilité éditoriale du site cheminsdememoire.gouv.fr. ainsi que de la revue Les chemins de la mémoire <http://www.defense.gouv.fr/sga/le-sga/son-organisation/directions-et-services/direction-de-la-memoire-du-patrimoine-et-des-archives-dmpa/sous-direction-de-la-memoire-et-de-l-action-educative-sdmae>
- le site **Educadef** <http://www.defense.gouv.fr/educadef>

Indépendamment de ces dispositifs généraux qui doivent être présents dans tous les territoires de la République, il est intéressant de définir des **cibles prioritaires** en direction des quelles, dans les territoires à faible implantation militaire, il est particulièrement intéressant de développer de actions visant à renforcer, voire à créer **une volonté de défense**.

Ces **cibles prioritaires** me semblent devoir être les jeunes, hélas trop nombreux, « à la marge » qui ne suivent pas ou plus une scolarité en lycées généraux et technologiques. Si l'on veut éviter que « la marge » ne sombre dans le nihilisme, le « no future », voire les sectes ou les extrémismes les plus radicaux, il est important de faire passer le message des enjeux de la défense en direction de ces publics.

Il apparaît donc nécessaire d'inciter tous ceux qui , parmi les militaires, les associations, les collectivités territoriales, etc...sont conscient de ces enjeux à :

- Inviter systématiquement à toutes les cérémonies patriotiques les non seulement les élèves des écoles, lycées et collèges, mais ceux des Centres de Formations d'apprentis (CFA), des Sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), des Lycées professionnels, des écoles de la seconde chance et toutes les structures travaillant en direction de ceux qu'on qualifie de « décrocheurs »
- Organiser au moins dans ce type d'établissements une action par an sur lequel il serait possible de communiquer (journées sportives armée-jeunesse ; témoignages de militaires étant intervenus en OPEX, etc...)
- Prévoir **des jumelages** entre des bases militaires , voire de ssections de militaires en OPEX et des établissements de formation professionnelle situés dans des régions à très faible implantation militaire avec des échanges par Internet

Commission Armées-Jeunesse

Valoriser le lien armées-nation dans les zones à faible implantation militaire

Pistes de proposition

Source : représentant de l'armée de Terre au groupe de travail

Avertissement : les propositions ci-dessous ont été développées par le bureau politique des ressources humaines de la direction des ressources humaines de l'armée de Terre (DRHAT), dont est issu le représentant de l'armée de Terre, comme pistes possibles de valorisation du lien-armées-nation dans la perspective (et uniquement celle-ci) d'enrichir la réflexion de la commission armées jeunesse sur le sujet. Elles n'engagent pas l'armée de Terre au-delà de ce contexte et n'ont donc aucune valeur officielle quant aux positions de cette armée sur le sujet.

Les propositions ci-dessous visent à renforcer la présence et la visibilité des armées (et de l'armée de Terre en particulier). Elles s'articulent autour de deux idées forces : aller au contact de la population et faire venir la population à elle. Leur mise en œuvre s'effectuerait dans un contexte structurel ou conjoncturel et, souvent, dans le cadre d'un partenariat avec les acteurs institutionnels (éducation nationale, autorités locales), artistiques, sportifs ou économiques.

Sont identifiés deux types de « déserts militaires » :

- Les grandes agglomérations et/ou les zones économiquement attractives qui n'ont pas besoin d'une présence militaire du point de vue économique. Une présence militaire minimale est toutefois assurée dans ces zones (par le biais des cérémonies commémoratives d'importance, des centres d'information et de recrutement des armées – CIRFA, notamment) ; la visibilité des armées pouvant être renforcée lors d'opérations comme « Vigipirate ».
- Les « déserts » non seulement militaires (absence d'implantations autres que celle de la gendarmerie) mais aussi économiques, dans lesquels l'absence d'unité militaire impacte l'économie de la région. Cette deuxième catégorie doit faire l'objet d'une attention particulière. Les propositions ci-dessous la concernent donc au premier chef.

1 Au niveau structurel

1.1 Aller au contact de la population

1.1.1 Actions envers les autorités politiques

- Créer un lien du type « ville marraine » entre le régiment et une ville du désert militaire.
- Organiser un colloque annuel avec les correspondants Défense des mairies.

1.1.2 Actions envers le milieu éducatif

- Développer les partenariats avec l'éducation nationale (actions de type « classe de défense globale », « cadets », forum emploi défense).

- Instituer des jumelages de classes d'école primaire avec des unités projetées en opération extérieure - OPEX (réalisation de dessins par les enfants et adressés aux militaires).

1.1.3 Actions envers le milieu sportif, artistique et culturel

- Participer à des rencontres sportives locales avec des équipes militaires.
- Se rapprocher des musées et promouvoir l'aspect militaire de la thématique du musée (exemple : organiser une exposition sur le casernement militaire dans un musée dédié à l'habitat, une exposition sur la ration de combat dans un musée dédié à l'alimentation, une exposition sur l'uniforme dans un musée dédié à la mode et l'habillement).
- Participer aux festivals de musique (fanfares militaires)
- Participer aux salons du livre, débats et forum sur des thématiques attenantes à la vie militaire (gestion du stress, violence, résilience...)
- De manière générale, investir le champ de la muséologie, de l'art, des débats de société.

1.1.4 Actions envers le milieu économique

- Développer les partenariats avec les échelons locaux du Mouvement des Entreprises de France (MEDEF).
- Développer également les partenariats avec la confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) et son réseau départemental.
- Sur le même modèle que pour l'implantation des médecins en zone rurale, proposer aux mairies de financer l'installation d'anciens militaires dans les secteurs qui intéressent les communes (reprise d'un commerce, d'une entreprise artisanale ou d'une société de transport scolaire...).
- Au niveau interministériel, favoriser l'intégration des militaires dans les postes des fonctions publiques civiles situés dans les déserts économiques et militaires.

1.1.5 Actions envers la population

- Développer l'offre de préparations militaires au sein des régiments du Service Militaire Volontaire et des organismes de formation militaire.

1.2 Faire venir la population à l'armée de Terre

- Etablir un centre de préparation militaire dans un désert militaire.
- Proposer des places de stages dans une unité militaire réservées à des jeunes des déserts militaires.
- Animer fréquemment le réseau des correspondants défense des municipalités par le délégué militaire départemental.

2 Au niveau conjoncturel (événementiel)

2.1 Aller au contact de la population

2.1.1 Actions envers les autorités politiques

- Participer aux commémorations.

2.1.2 Actions envers le milieu éducatif

- Profiter des voyages sur Paris des groupes scolaires en provenance de déserts militaires pour les associer à des manifestations, expositions, visites des Invalides, concert...
- Organiser un concours de dissertations, essais, dessins pour lycéens / collégiens / etc. sur un thème choisi en relation avec l'armée de Terre.

2.1.3 Actions envers le milieu sportif, artistique et culturel

- Réaliser une action de communication (film) avec le concours des habitants.

- Organiser des actions artistiques (théâtre, exposition de peinture) d'œuvres relatives au monde militaire.
- Organiser des événements sportifs ponctuels de masse sur une journée.
- Participer aux foires et salons civils, en présentant le volet militaire du thème du salon (exemple : présentation de matériels en modèle réduit aux salons de modélisme.)

2.1.4 Actions envers la population

- Utiliser les déserts militaires pour faire des exercices en terrain libre avec un volet au contact de la population (réalisation de la marche des fourragères et remise des trophées dans une ville choisie, etc.).
- Organiser des conférences militaires pour le Lion's club.

2.2 Faire venir la population à l'armée de Terre

2.2.1 Domaine communication

- Organiser la visite de l'unité dotée de matériels militaires la plus proche.
- Organiser des portes ouvertes (foires militaires) tournantes.
- Envoi de « caravane militaire » ou de « train de l'emploi » pour le recrutement.
- Délocaliser les services de communication de l'armée de Terre sur les déserts militaires en période estivale pour un événement militaire.
- Multiplier les partenariats avec les initiatives « enfants malades » (réaliser un rêve d'un enfant malade à caractère militaire) ou au titre des prix d'excellence (les premiers de certains lycées d'excellence pour viser les futurs décideurs) peuvent se voir proposer comme récompense une expérience militaire mythique.
- Développer des émissions sur les formations de l'armée de Terre « classiques » (et non uniquement les formations d'élite).
- Contrôler l'image véhiculée sur l'armée de Terre (proposer/imposer un conseiller sur toute production télévisuelle ou cinématographique traitant, à titre principale ou incidente de l'armée ou des militaires pour éviter les images désastreuses et fausses. Proposer la création d'une série sur l'armée de Terre (l'armée de Terre contribuant aux moyens, décors et figurants, réduisant ainsi le coût de la production).
- Ne plus cacher les trains spéciaux militaires (TSM) mais au contraire les faire passer dans les gares aux heures de pointe.

2.2.2 Domaine économique

- Valoriser les équipements militaires dans le monde du jouet et du modélisme (production de miniatures et de figurines reproduisant l'armement et l'équipement du militaire français, à l'instar de l'armée américaine).
- Donner des prix estampillés armée de Terre dans les lotos municipaux.
- Tenir des stands dans les fêtes locales.

- Mettre à disposition des locaux propices à conduire des séminaires d'entreprise en échange de présentation de l'unité, de matériels etc.

2.2.3 Domaine sportif et artistique

- Venir en renfort des compagnies républicaines de sécurité (CRS) sur les plages l'été et en montagne l'hiver (à l'exemple de l'armée italienne).
 - Tenir des stands d'informations dans les universités (établissement de contact avec les associations d'élève, mise en œuvre de sponsoring).
-

REPERTOIRE DES ORGANISMES PARTENAIRES DU LIEN ARMEES-NATION

- Le Président de la république,
- Le chef de l'Etat-major particulier du PR,
- Le gouvernement et en particulier le Ministre de la Défense et le secrétaire d'état chargé des anciens combattants et de la mémoire, le Ministre de l'Education nationale et le ministre de la ville, de la jeunesse et des sports,
- IHEDN, INHESJ, Union des associations d'auditeurs de l'IHEDN,
- Commission des trinômes académiques (IHEDN),
- Le relais intelligence économique (IHEDN),
- Les référents des correspondants défense (IHEDN),
- Les auditeurs nationaux et régionaux de l'IHEDN et de l'INHESJ,
- Le Délégué ministériel à la jeunesse et à l'égalité des chances (DMJEC) :
 - o PEC (plan égalité des chances) :
 - Stages et préparations militaires,
 - Classes de défense et de sécurité globale
 - EPIDE
 - Lycées de la défense
 - o Jeunesse et réserves :
 - RLJC
 - CDSG
- Ecole de guerre, IRSEM,
- EMA et armées (terre, air, mer, gendarmerie),
- Chaîne OTIAD (organisation territoriale interarmées de la défense) dont le DMD (Délégués militaires départementaux),
- Les référents Education nationale (auprès des DMD),
- DMPA et en particulier le SHD et les musées,
- Les référents Mémoire (DMPA/Anciens combattants),
- DRHMD et en particulier l'Agence de reconversion de la défense (ARD),
- La Direction du service national (DSN) responsable de la JDC,
- L'Agence du service civique (ASC),
- Les GSBDD relais entre l'armée et l'environnement socio-économique local,
- Les unités de base des armées (régiments, bases aériennes et marines, brigades de gendarmerie, ...) en contact direct avec les Français par les cérémonies patriotiques, le recrutement et les journées portes ouvertes,
- Conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ),
- Le comité de liaison réserve-entreprise (CLRE) (CSRМ),
- Les correspondants réserves entreprises défense (CRED) (CSRМ),
- Délégation aux réserves de l'armée de terre (DRAT), Délégation aux réserves (Marine), Direction des ressources humaines de l'armée de l'air/ réserves, la Direction générale de la gendarmerie nationale/ réserves, la Direction du service de santé des armées / sous-direction RH,
- Réunion des ORSEM (officiers de réserves spécialistes d'Etat-major),
- DICOD, SIRPA/Terre, SIRPA/marine, SIRPA/air, SIRPA/gendarmerie, DGA/Com, DSSA/BCISSA, BSPP/Com,
- SMA (outre-mer),
- Cadets de la défense,
- Experts militaires auprès du Sénat,
- Les élus et en particulier le Maire (via l'AMF),
- Association des régions de France (ARF), ARD (départements),
- Les professeurs des trinômes académiques,
- Les professeurs des relais défense des universités,
- Les professeurs retraités (histoire/géographie/éducation civique) de l'Education nationale,
- Les correspondants défense (communes),
- Les pôles régionaux à l'économie de défense (PRED) (Pacte défense PME),

- **Les associations de réservistes dont :**
 - o ACOMAR
 - o FNASOR
 - o FORR/FOMSORR
 - o UNOR
 - o UNOR-Marine
 - o UNOR-Gendarmerie
 - o UNOR-Santé
 - o UORRM
 - o ANOLIR
 - o FNASOR
- Les media dont les journalistes accrédités défense et media concernés,
- Les blogs spécialisés défense,
- Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ),
- Association des villes marraines,
- Conseils départementaux de la jeunesse,
- Associations et organismes membres de la CAJ.

**Entrevue avec le général Gaétan Poncelin de Raucourt
(commandant l'échelon de préfiguration « territoire national ») – 12 janvier 2016**

En introduction, le général annonce que le ministère de la défense va particulièrement s'investir en 2016 dans les questions liées à la jeunesse.

Le pilier « territoire national » (TN), partie intégrante de l'armée de Terre « au contact »

Ce nouveau modèle d'armée de Terre, « au contact », se décline en deux axes :

En vertical :

- Niveau corps d'armée (4 étoiles) : conception de la politique.
- Niveau 3 étoiles : déconcentration, mise en œuvre (spécialité propre).
- Niveau brigade (2 étoiles), puis régiment : exécution.

En horizontal :

- Organisation en piliers avec spécialité propre.

Le pilier TN constitue une nouveauté atypique de l'organisation de l'armée de Terre issue de ce modèle.

Ce pilier est actuellement à l'état d'échelon de préfiguration (aboutissement en tant que pilier au second semestre 2016).

Il ne détient pas de troupes en propre, ni en organique, ni en fonctionnelle, à l'exception de la délégation aux réserves de l'armée de Terre (DRAT).

A défaut d' « armée » du territoire national, il existe une forme de communauté du TN, constituée par des unités qui agissent à son profit : service militaire adapté (SMA), brigade des sapeurs-pompiers de Paris (BSPP), unités d'intervention de la sécurité civile (UISC), régiment du génie de l'Air, sans omettre les officiers et les sous-officiers qui travaillent en tant que compléments individuels sur ce thème (soit environ 10 000 personnes au total).

Les missions du commandement du pilier « territoire national » :

- Mettre en synergie l'armée de Terre sur le TN et activer la réserve (développer une synergie active / réserve).
- Créer des partenariats avec les autres acteurs du TN.
- proposer des actions promouvant l'esprit de défense.

Le service militaire volontaire (SMV), relié initialement à la communauté TN, est maintenant rattaché au major général de l'armée de Terre (MGAT). Néanmoins, il y aura des partenariats avec le SMV sur des sujets tels que la réserve.

Questions posées par les auditeurs de la commission armées jeunesse :

Question : y a-t-il une vraie considération des acteurs politiques pour la réserve ?

Réponse : oui, mais il convient de relever une vraie méconnaissance de leur part concernant la réserve. Celle-ci souffre d'un manque de visibilité et de lisibilité.

S'agissant des zones à faible implantation militaire, il conviendrait de créer des unités dans les déserts militaires qui soient des points d'ancrage locaux pour d'autres structures ou programmes comme les cadets, le SMV, le service civique.

S'agissant du concept de garde nationale, il n'est pas perçu par le général comme une menace possible à l'encontre de la réserve militaire :

- tout d'abord, parce que l'armée de Terre a des besoins qui lui sont propres, et qu'une réserve militaire est nécessaire pour y répondre.
- En second lieu, la réserve militaire de l'armée de Terre peut être intégrée dans le cadre d'une garde nationale dont l'organisation et la fonction seraient fédératrices.
- Enfin, les besoins à satisfaire sur le TN sont suffisamment importants pour qu'une pluralité d'acteurs y opère. Une garde nationale distincte de la réserve militaire peut tout à fait coexister sur ce théâtre avec la réserve militaire sans interférence.

Pour le général, la garde nationale revêt une connotation plutôt civile. Cependant, quelle que soit la vision retenue, l'existence d'une réserve militaire, intégrée dans une garde nationale ou agissant en autonomie et en parallèle d'une garde nationale distincte, conserve tout son sens. La réserve et l'armée d'active sont interdépendantes. Il faut réaliser un maillage du territoire national à travers les réserves. Un encadrement de militaires d'active sera nécessaire pour le pilier TN.

Question : peut-il y avoir un lien entre parcours citoyen et les réserves ?

Réponse du général : des moyens sont nécessaires pour recontacter les jeunes ayant exprimé sur fiche leur intérêt pour l'armée/ la réserve après la journée « Défense et Citoyenneté » (JDC).